

DE L'ECOQUARTIER A LA VILLE DURABLE, ANALYSE DES PRATIQUES DE LA CONCERTATION



Initiées en Europe du nord, les pratiques de concertation pour la réalisation d'écoquartiers se développent peu à peu en France. Les écoquartiers offrent la possibilité de porter des stratégies exemplaires en termes de concertation. Le projet « **De l'écoquartier à la ville durable, analyse des pratiques de la concertation** » mené par *Décider ensemble* a pour objectif d'analyser ces initiatives pour donner aux porteurs de projets des **supports de réflexion et de méthode**, qui peuvent enrichir les démarches qu'ils mènent sur leurs territoires.

Ce projet s'adresse aux décideurs en charge de piloter la réalisation d'écoquartiers. Plutôt que de proposer une approche clefs en main qui ne pourrait couvrir l'ensemble des réalités locales, il vise à **les amener à se poser les bonnes questions et tente d'apporter des réponses pragmatiques et adaptables aux différents contextes locaux.**

Pour cela, *Décider ensemble* a réalisé :

- **Une étude transversale** de la concertation dans huit écoquartiers européens dont certains parmi les pionniers en Europe du nord ;
- **Cinq études de cas approfondies** de la concertation dans des écoquartiers français en cours de réalisation ;
- **Un document de synthèse** : « Ecoquartiers : la concertation au service de l'action », croisant les analyses et enrichi de recommandations méthodologiques à destination des porteurs de projet.

Carte de localisation des écoquartiers français et européens étudiés



Réalisation : Décider ensemble

FICHE TECHNIQUE : DES METHODES

1 LES PRE-REQUIS DE LA CONCERTATION SUR LES PROJETS D'ECOQUARTIERS

Prendre en compte le contexte local

- S'appuyer sur la culture de la concertation du territoire et la dynamiser
- Prendre conscience des différentes perceptions du temps par les acteurs
- Mettre en adéquation la concertation sur l'écoquartier à la stratégie foncière et de planification de l'agglomération

Elaborer une stratégie de concertation

- Définir les objectifs de la concertation et les partager avec l'ensemble des parties prenantes
- Envisager la concertation comme un atout pour l'ambition du projet

Qui doit mettre en place la concertation ?

- Définir le portage politique du projet
- Mettre en capacité et impliquer les parties prenantes dans la réalisation du projet
- Tirer parti des différences de cultures professionnelles des acteurs pour améliorer le projet
- Prendre conscience de l'investissement personnel des acteurs, et particulièrement du porteur de projet, que nécessite l'ensemble de la démarche

Affecter des moyens financiers et humains à la concertation

- Intégrer la concertation dans le budget du projet
- Avoir conscience des atouts à long terme de la concertation en termes de coûts et de délais

2 AVANT LA MISE EN ŒUVRE : CONCEVOIR UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ADAPTE

Quelles «règles du jeu» ?

- Définir les règles de la concertation et les partager avec les parties prenantes
- Chercher le point d'équilibre entre les objectifs du décideur et les intérêts particuliers pour bonifier le projet

A quel moment initier la concertation et à quel rythme ?

- Définir le début et la fin de la concertation
- Associer les parties prenantes en amont au choix de l'équipe de conception en favorisant la procédure du dialogue compétitif
- Concerner dans la continuité avec des moments forts afin de maintenir une dynamique participative sur le long terme

Quel public viser ?

- Identifier les différents publics concernés : riverains, citoyens et futurs habitants
- Publiciser la démarche de concertation pour atteindre et mobiliser de nouveaux publics
- Diversifier les formes de débat en fonction des publics mobilisés

Comment ? Au niveau opérationnel, déployer des outils et méthodes adaptés

- Favoriser un management transversal des services de la collectivité pour répondre à toutes les dimensions du développement durable
- Bien choisir ses outils de concertation parmi un large panel et développer les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la concertation

AU SERVICE D'UNE STRATEGIE

3 PENDANT LA DEMARCHE : PILOTER LA CONCERTATION

Comment conduire la concertation ?

- Favoriser le recours à un garant des débats extérieur à la collectivité
- Avancer de manière progressive («apprendre en faisant»)
- Vivre la concertation comme un processus d'apprentissage et d'enrichissement mutuel
- Se donner des marges de manœuvre tout au long du processus permettant d'intégrer les futurs habitants à différentes étapes de la réalisation de l'écoquartier

Quelle posture le porteur de projet doit-il adopter ?

- Instaurer et maintenir la confiance entre les participants à la concertation et le porteur de projet tout au long du processus
- Respecter les objectifs et règles de la concertation définis en amont
- Dépasser les craintes d'instrumentalisation de la concertation
- Concevoir le projet en tenant compte des propositions émises lors de la concertation
- Justifier les décisions au regard des débats

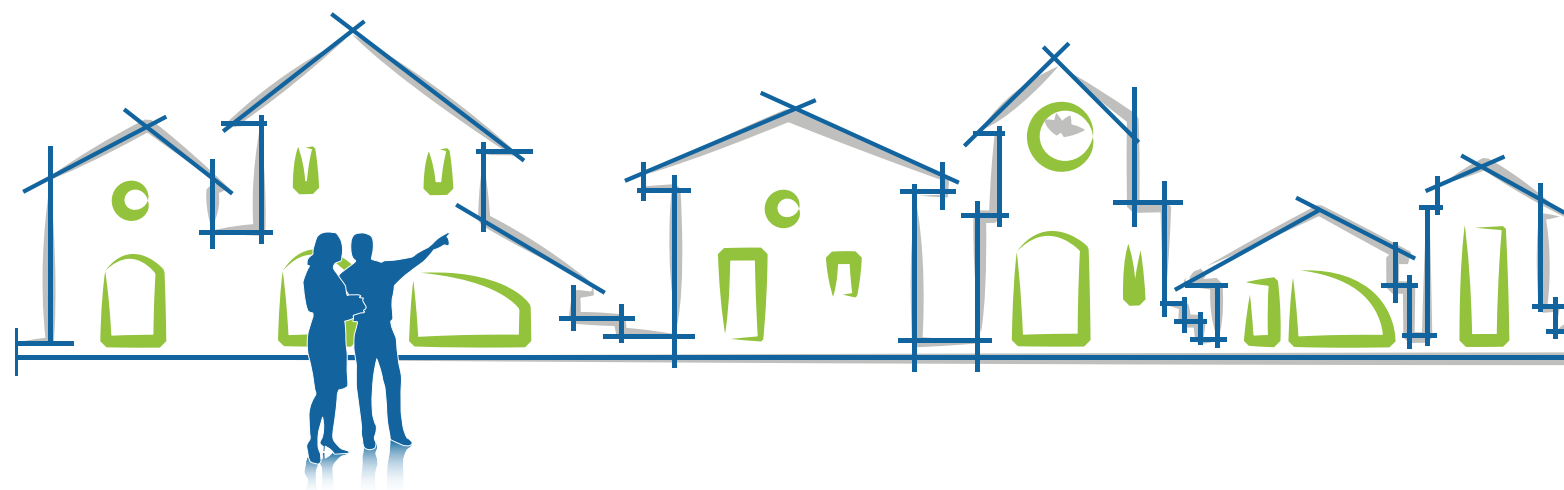
4 APRES LE DIALOGUE : LIER CONCERTATION ET DECISION

Quels effets de la concertation ?

- Assurer et tirer profit de la montée en capacité technique et citoyenne qui favorise à la fois l'appropriation des projets et l'émergence d'une «culture de la concertation»
- Profiter de la démarche pour pérenniser cette «culture de la concertation» et la confiance réciproque

Quelles suites ? Préparer la gestion et favoriser des usages responsables

- Faire le lien entre la concertation en amont, les usages par les futurs habitants et la gestion des espaces publics notamment
- Evaluer la stratégie de concertation pour favoriser la généralisation de la méthode à l'ensemble du territoire



LA CONCERTATION : COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA REALISATION DES ECOQUARTIERS

- Les écoquartiers innovent dans les méthodes de productions urbaines contemporaines. Ils donnent naissance à de nouvelles manières de concerter et permettent d'évoluer vers une ville plus durable, respectueuse de l'environnement et du «vivre ensemble». ***Décider ensemble* est convaincue que tout projet urbain doit s'appuyer sur ces nouvelles formes de concertation.**
- La concertation est avant tout une démarche pragmatique. Intégrée à un projet, **elle permet de le bonifier, de faire évoluer l'action publique et de faciliter l'émergence de décisions partagées.** Les retours d'expériences sur les projets d'écoquartiers montrent aussi que la concertation permet de **tenir les délais et les coûts en gagnant du temps à long terme.** Enfin, par sa dimension culturelle, la concertation incarne un objectif politique, celui **d'améliorer les pratiques démocratiques locales.**
- Ainsi, ***Décider ensemble*** renouvelle l'impératif qu'une **véritable réflexion sur la stratégie globale de concertation soit engagée dans tout projet d'urbanisme avant d'envisager des réponses opérationnelles au moyen d'outils et de dispositifs adaptés.**

Tous les documents relatifs au projet « De l'écoquartier à la ville durable, analyse des pratiques de la concertation » sont téléchargeables sur www.deciderensemble.com

Avec le soutien de



En partenariat avec

Gares &
Connexions



DECIDER ENSEMBLE

Association Loi 1901

30, rue des Favorites - 75015 Paris

Tél. : 01 48 42 05 00

E-mail : decider.ensemble@wanadoo.fr

www.deciderensemble.com



■ Novembre 2011